

300 000 BILLETS TGV À PARTIR DE 29€*

Pour des voyages du 13 mars au 29 avril.

*Offre soumise à conditions

Manifestation à Paris contre les expulsions locatives à la veille de la fin de la trêve hivernale

LEMONDE.FR | 15.03.09 | 17h56 • Mis à jour le 15.03.09 | 17h59

Entre 1 100 et 5 000 personnes, selon la police et les organisateurs, ont manifesté, dimanche 15 mars à Paris, à l'appel d'associations de défense de mal-logés pour réclamer l'arrêt des expulsions locatives à la veille de la fin de la trêve hivernale. La trêve hivernale (1er novembre-15 mars), durant laquelle aucune expulsion locative n'est possible, prend fin "au 1er jour ouvrable après la date du 15 mars", en l'occurrence lundi à 6 heures du matin.

Vers 15 heures, le cortège, avec à sa tête le professeur Albert Jacquard, s'est ébranlé de la Place de la République en direction de la Place du Châtelet, où la manifestation devait se disperser. Les manifestants, qui scandaient "locataires, mal-logés, solidarité" ou "un toit, c'est la loi", défilaient derrière une banderole jaune où était écrit "Non aux expulsions, baisse des loyers".

"LES FAUSSES PROMESSES DE MME BOUTIN"

"Les personnes menacées d'expulsion doivent faire attention aux fausses promesses de Mme Boutin [la ministre du logement] : vous devez rester dans les lieux jusqu'au bout de la procédure et n'hésitez pas à sortir de la honte", a conseillé Jean-Baptiste Eyraud, le porte-parole de Droit au logement (Dal). Christine Boutin avait annoncé, jeudi, que "désormais, il n'y aurait plus de personnes mises à la rue, plus d'expulsions sans une solution de remplacement". "Les propos de Mme Boutin sont révoltants, si elle veut arrêter les expulsions, il faut un moratoire et l'application de la loi de réquisition" des logements vides, a dénoncé M. Eyraud.

Pour le président de la Confédération nationale du logement (CNL), Jean-Pierre Giacomo, le discours de la ministre "n'est pas crédible", citant le cas d'une famille expulsée dans l'Allier qui s'est vu proposer "trois nuits d'hôtels". "Les préfets n'ont déjà pas les moyens d'appliquer la loi Dalo [loi sur le droit au logement opposable], comment imaginer qu'on va trouver des logements aux expulsés ?", a-t-il interrogé.

Selon des chiffres publiés par le ministère de l'intérieur fin octobre, les préfets ont autorisé 28 021 expulsions de logements en 2007, avec le concours de la force publique, soit une hausse de 5,58 % par rapport à l'année précédente (26 539). Mais 11 322 expulsions ont été effectivement réalisées (contre 10 719 l'année précédente). Selon la Fondation Abbé Pierre, 1,4 million de personnes vivent en situation de précarité pour impayés dont 1,2 million de personnes (494 800 ménages) sont des locataires en impayés de loyer, un chiffre que conteste le ministère du logement selon lequel 194 000 ménages sont en "accidents de paiement".

Le Monde.fr

» A la une » Archives » Examens » Météo » Emploi » Newsletters » Talents.fr
» Le Desk » Forums » Culture » Carnet » Voyages » RSS » Sites du
» Opinions » Blogs » Economie » Immobilier » Programme » Le Post.fr groupe

Le Monde

» Abonnez-vous
au *Monde* à -60%
» Déjà abonné au
journal



Abonnez-vous au Monde.fr - 6€ [visitez Le Monde.fr](#)

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui